

NATIXIS

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 6 339 247 192 euros
Siège social : 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris
542 044 524 R.C.S. Paris

(la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES
DU 21 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 21 mai à 14h30, les actionnaires de la Société, ont été convoqués par le conseil d'administration en assemblée générale ordinaire au siège social de la Société et par visioconférence conformément à l'article 21 des statuts de la Société, suivant un avis de convocation adressé par courrier postal le 5 mai 2026.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Nicolas Namias, Président du conseil d'administration.

[...]

Il rappelle que l'assemblée générale ordinaire a été convoquée pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

[...]

- Ratification de la nomination par cooptation de Valérie Andrieu en qualité d'administrateur, en remplacement de Catherine Amin-Garde ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Lionel Baud ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Dominique Duband ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Laurent Seyer ;
- Pouvoirs pour les formalités.

[...]

Sixième résolution : Ratification de la nomination par cooptation de Valérie Andrieu en qualité d'administrateur, en remplacement de Catherine Amin-Garde

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, ratifie la cooptation par le conseil d'administration lors de sa réunion du 10 mars 2026 de Valérie Andrieu en qualité d'administratrice, en remplacement de Catherine Amin-Garde, démissionnaire, pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution est adoptée.

Septième résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Lionel Baud

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Lionel Baud, pour une durée de quatre (4) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2030 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Cette résolution est adoptée.

Huitième résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Dominique Duband

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Dominique Duband, pour une durée de quatre (4) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2030 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Cette résolution est adoptée.

Neuvième résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Laurent Seyer

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Laurent Seyer, pour une durée de quatre (4) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2030 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Cette résolution est adoptée.

L'Assemblée Générale prend acte de l'arrivée à échéance du mandat d'administrateur d'Anne Lalou à l'issue de la présente assemblée générale ordinaire du 21 mai 2026 et de son non-renouvellement.

Dixième résolution : Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Cette résolution est adoptée.